



AG extraordinaire du 16 juin 2018

COMPTE RENDU

- 1. Contrôle des présences, quorum à atteindre : 18**
- 2. Approbation du règlement intérieur**

Les cours d'essai ne pas assurés car les personnes qui viennent essayer ne sont pas inscrites auprès la FFAB.

Aussi, pour éviter des démarches administratives et juridiques, il a été décidé de faire signer une décharge aux personnes qui essaient afin de dédouaner le club en cas d'accident.

Même si nous sommes conscients que cette démarche n'est juridiquement pas valable, nous n'avons pas trouvé d'autres solutions efficaces. Nous estimons qu'en signant cette décharge, le pratiquant prendra conscience des risques encourus sur lui-même et sur autrui pendant le cours d'essai.

- 3. Commission des fêtes.**

Marjorie VIDIL est nommée à la commission des fêtes pour organiser les différentes soirées de l'AOC (listes des courses, suivi auprès des adhérents, invitations, etc). Cécile MICHEL conserve le contact avec la Mairie (demande de salle, échange de courrier/mail, signature des contrats).